

FICHE REPÈRES DU RSU 2024

Comité social territorial départemental de la Sarthe

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

79%

>356, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 450 recensées

> 3 808 agents recensés dans ces collectivités dont 2 386 fonctionnaires, 943 contractuels permanents et 479 contractuels non permanents

Effectifs

63% des agents sont fonctionnaires



)	Minimum	Maximum	Effectif	Nb de coll
			moyen	concernées
	1	44	7	333
	1	33	4	287
s	1	31	3	218

- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 0,3 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 16,44 % des contractuels permanents en CDI
 ⇒ 0.4 % des contractuels permanents en CDI
 - 8,1 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

52% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	27,4%	17,6%	24,6%	2,5
Technique	52,1%	52,4%	52,2%	5,3
Culturelle	2,1%	4,3%	2,8%	3,0
Sportive	0,2%	0,2%	0,2%	0,9
Sociale	9,6%	10,3%	9,8%	2,4
Médico-sociale	2,6%	6,2%	3,6%	9,2
Police municipale	0,3%	0,0%	0,2%	1,0
Animation	5,8%	9,0%	6,7%	2,4
Incendie secours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Total	100%	100%	100%	11

 84% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



 Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 70%

Fonctionnaires
Contractuels
Ensemble

Temmes

67%

78%

70%

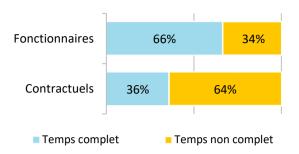
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 45% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	45%
Adjoints administratifs	17%
Adjoints territoriaux d'animation	6%
ATSEM	6%
Rédacteurs	5%

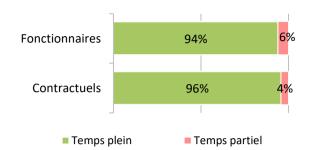
Fiche "Repères" du RSU

Temps de travail des agents permanents

 66% des fonctionnaires à temps complet contre 36% des contractuels



 6% des fonctionnaires à temps partiel contre 4% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	51%	Animation	85%
Sociale	42%	Culturelle	71%
Culturelle	37%	Technique	70%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,8%	des hommes à temps partiel
9,1%	des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,97	
Contractuels	A2 01	
permanents	42,81	
Ensemble des	47.22	
permanents	47,22	
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non		
permanents	42,19	



65 ans et plus 60 à 64 ans 55 à 59 ans

50 à 54 ans

45 à 49 ans

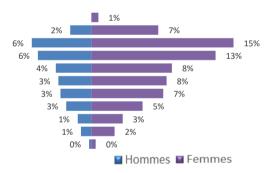
40 à 44 ans

35 à 39 ans

30 à 34 ans

25 à 29 ans 20 à 24 ans moins de 20 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 9,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 6,3 fonctionnaires
- > 2,0 contractuels permanents
- > 1,5 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie

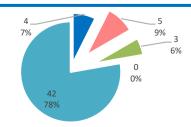


- Positions particulières

1,6% des agents permanents sont en

position statutaire particulière Part d'agents détachés dans une autre structure

- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents détachés dans la collectivité
 Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

5,2%

 En 2024, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 16,4%

effectifs	permanents	est de	16,4%
Fonct	tionnaires	Contract	uels permanents



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
9,1 agents	9,3 agents

¹ cf. page 7

47,6%

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024			
Fonctionnaires 3 -3,0%			
Contractuels	7	19,4%	
Ensemble	7	2,4%	

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	52%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	11%
Départ à la retraite	11%
Démission	9%
Mutation (changement de collectivité)	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	50%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	25%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	9%
Voie de mutation	4%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	4%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 1,4% des agents permanents
 présents au 31/12 ont été titularisés dans
 l'année
- 3 ruptures conventionnelles actées en 2024
 0,8% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 67% sont à l'initiative de l'agent

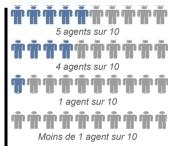
Avancements et promotions
 Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions
2,31% des agents concernés



Sanctions disciplinaires

▶ 2% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2024.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	3
Sanctions 2 ^{ème} groupe	1	-
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	1	-

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

82%

18%

Fiche "Repères" du RSU 3/7

Budget et rémunérations

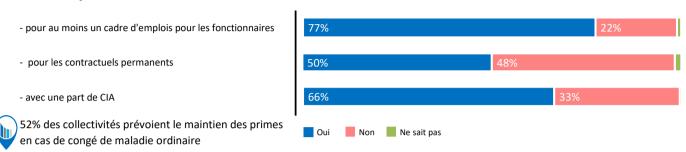


Les charges de personnel représentent 42,69 % des dépenses de fonctionnement

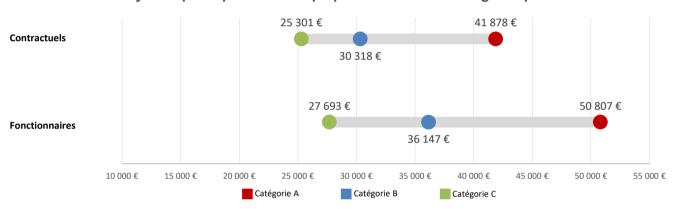


Mise en place du RIFSEEP

■ Hommes ■ Femmes

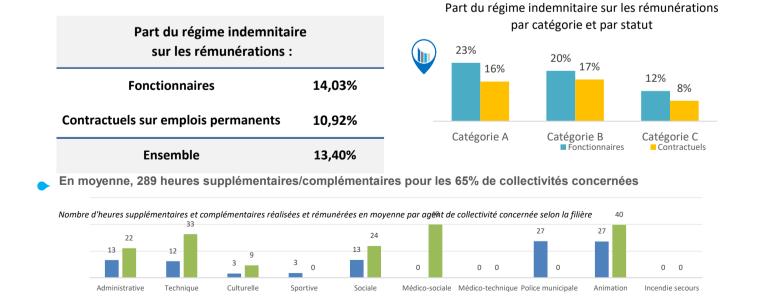


Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des

agents permanents est de 13,4 %



37% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

En moyenne, 13,7 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 6,4 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,76%	1,77%	3,20%	1,52%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,23%	2,21%	4,38%	1,54%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,52%	2,47%	4,66%	1,63%

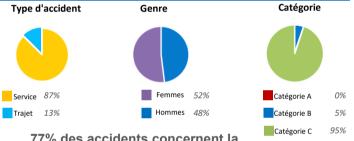
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 28,1 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

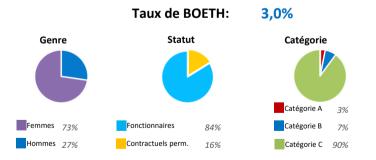
- 15% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 2,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 57 jours d'absence consécutifs par accident du travail



77% des accidents concernent la filière technique

Handicap

17% des collectivités ont au moins un agent **BOETH**



0,1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises 7 509 € adaptées

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le 10 645 € maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Prévention et risques professionnels

9 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

1 009 € Dépense moyenne en formation : Nombre moven de formations : Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

0,4% des femmes 0,6% des hommes

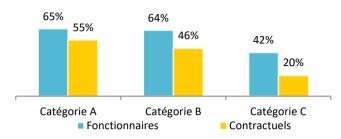
Fiche "Repères" du RSU 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2024, 40% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

40% des femmes et 41% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

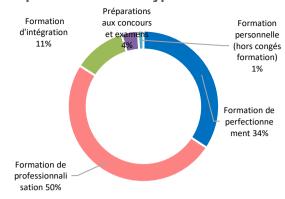


Le budget médian consacré à la formation est de 1 721 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	61%
Autres organismes	24%
Coût de la formation des apprentis	9%
Frais de déplacement	6%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation

par agent permanent :

> 1,4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	55%
Autres organismes	42%
Collectivité	2%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

 22% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

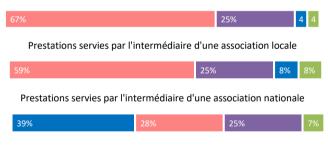
74% 22% 4
Dont 4% ont adhéré à une convention de participation santé

souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyar	ıce
Montant moyen	202.6	116.6	
annuel par bénéficiaire	203€	116 €	
En c	ours Ou	ui Non	Ne sa

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

7% des collectivités concernées par des grèves



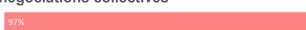
2 jours de grève en moyenne par collectivité



Nombre moyen de réunions des instances

CST	CAP	ССР
11	5	2

0,8% des collectivités ont engagé des négociations collectives



0,8% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Protection sociale complémentaire

Les principaux accords

Conditions et organisation du travail

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12 Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2025 Version 1

7/7 Fiche "Repères" du RSU